

Les droits de constitution de dossier, sont versés dès l'inscription : 9,00 €/an/famille. Ces droits ne seront pas remboursés en cas d'abandon de l'élève avant la reprise des cours.

Toute année commencée est due dans sa totalité. En cas de force majeure (décès, longue maladie, invalidité, déménagement à plus de 40 km pour raison professionnelle), les mois non entamés seront remboursés au 10ème du tarif de l'année scolaire sur présentation de justificatif.

Les élèves annonéens peuvent bénéficier d'une aide de la commune par l'application d'un tarif réduit (entre les tranches 1 et 6), pour cela, il leur est demandé : un justificatif de domicile (taxe d'habitation, taxe foncière, facture gaz, électricité de moins de trois mois), copie de l'avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012, un relevé de prestations familiales 2014.

Les élèves extérieurs fréquentant l'Ensemble de cuivres naturels/Batterie Fanfare d'ANNONAY et l'Ensemble Harmonique d'ANNONAY bénéficient du tarif annonéen.

Dégrèvement :

- Adultes (+18 ans) : aucun dégrèvement n'est effectué pour les adultes
- Enfants/Étudiants :
 - * Tarif plein pour le premier s'il n'y a pas d'adulte inscrit, puis réduction de 10 % par enfant supplémentaire,
 - * Réduction de 10 % dès le premier enfant d'une même famille s'il y a au moins un adulte inscrit

Critères d'inscription pour les classes chargées :

- Les élèves réinscrits avant la date butoir définie par la direction sur les élèves nouvellement inscrits
- Les élèves domiciliés ou scolarisés sur la commune par rapport aux élèves domiciliés en dehors de la commune
- Les personnes ne pratiquant pas d'instrument au Conservatoire sont prioritaires par rapport à celles qui sont déjà élèves instrumentistes ou chanteurs
- Les élèves du Conservatoire participant activement à la vie de l'école (auditions, ensembles, orchestres du Conservatoire) sont prioritaires par rapport aux autres
- D'une manière générale, les demandes d'inscription par ordre chronologique

Nature du tarif	Tranche	Proposition de tarifs	aide de la commune
Forfait cours collectifs et pratiques collectives	Tarif élève extérieur	94,00 €	
	Tarif élève annonéen T6	94,00 €	
	T5	90,00 €	4,00 €
	T4	87,00 €	7,00 €
	T3	66,00 €	28,00 €
	T2	45,00 €	49,00 €
	T1	35,00 €	59,00 €
Cursus complet (pratiques collective + Formation Musicale + chant ou instrument)	Tarif élève extérieur	314,00 €	
	Tarif élève annonéen T6	206,00 €	108,00 €
	T5	189,00 €	125,00 €
	T4	178,00 €	136,00 €
	T3	128,00 €	186,00 €
	T2	86,00 €	228,00 €
	T1	67,00 €	247,00 €
Cursus complet double discipline (pratiques Collectives + formation musicale + chant et 1 instrument ou 2 instruments)	Tarif élève extérieur	480,00 €	
	Tarif élève annonéen T6	350,00 €	130,00 €
	T5	321,00 €	159,00 €
	T4	293,00 €	187,00 €
	T3	210,00 €	270,00 €
	T2	145,00 €	335,00 €
	T1	114,00 €	366,00 €

Les locations d'instruments par le CRCA pour les élèves débutants l'apprentissage instrumental :

Le conservatoire dispose d'un parc instrumental locatif destiné à valoriser les disciplines rares d'une part et à surseoir à l'acquisition d'instruments transitoire ou coûteux d'autre part. La location sera facturée selon les mêmes échéances que les frais de scolarité. En cas de cessation de location en cours d'année scolaire, le calcul du montant de la location sera effectué au prorata du nombre de mois effectifs ; tout mois commencé est dû en totalité.

1. L'instrument est loué pour une année scolaire renouvelable si aucun nouvel élève inscrit dans la classe instrumentale n'en sollicite à son tour la location.
2. Il doit impérativement être remis par le professeur d'instrument ou le directeur, qui vérifie l'état de l'instrument, la présence des accessoires et l'inscription du prêt auprès de l'administration.
3. Le locataire souscrita une assurance pour l'instrument loué dont il devra fournir le justificatif au secrétariat du CRCA.
4. les consommables (anches, cordes...) sont à la charge du locataire
5. En cas de nombre limité d'instruments disponibles à la location, les élèves des tranches de facturation inférieures seront prioritaires.
6. Avant sa restitution, l'instrument doit être révisé, au frais du locataire, par un luthier spécialisé qui fournira une facture de révision (liste des luthiers habilités disponible auprès de l'administration).
7. La restitution doit se faire en présence du professeur ou du directeur qui vérifie l'état de l'instrument, la présence des accessoires et l'inscription de la restitution auprès de l'administration. Une copie de la facture de révision doit être également transmise à l'administration du conservatoire lors de la restitution.

tarifs pour l'année scolaire 2014/2015

tarifs pour l'année scolaire 2014/2015		2014/2015	
Nature du tarif	Tranche		aide de la commune
Location d'instruments	Tarif élève extérieur	180,00 €	
	Tarif élève annoneén T6	180,00 €	
	T5	172,00 €	8,00 €
	T4	167,00 €	13,00 €
	T3	143,00 €	37,00 €
	T2	117,00 €	63,00 €
	T1	92,00 €	88,00 €